

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1  
-----  
Unité de formation : INFORMATIQUE : PROGRAMMATION EN VBA SOUS EXCEL  
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 752297U21V1  
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

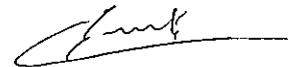
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans



Nicole SCHETS  
Directrice

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE : PROGRAMMATION  
EN VBA SOUS EXCEL (Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 75 22 97 U21 V1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b> APPROUVE LE 12/06/03</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# INFORMATIQUE : BASE DE LA PROGRAMMATION EN VBA SOUS EXCEL (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre la programmation en VBA dans le cadre de l'exploitation du logiciel Excel.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218 et satisfaire aux conditions d'admission négociées entre les partenaires à savoir :

- ◆ posséder des compétences dans l'exploitation des fonctionnalités du système d'exploitation Windows;
- ◆ posséder des compétences approfondies dans l'exploitation des ressources du logiciel Excel (exploitation des fonctions avancées notamment);
- ◆ posséder des notions de programmation en VBA;

ou avoir suivi dans le cadre de cette convention les unités de formation suivantes :

- ♦ INFORMATIQUE: PERFECTIONNEMENT EN EXCEL (Convention : C.P.N.A.E.)- code 75 45 86 U 21 V\*  
et
- ♦ INFORMATIQUE: Base de la programmation en VBA (Convention : C.P.N.A.E.)- code 75 24 98 U21 V1

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : programmation	CT	S	12
3.2. Part d'autonomie			04
Total des périodes			16

### 4. PROGRAMME

*Le développement d'une logique de programmation est nécessaire pour que l'étudiant puisse développer des comportements transférables. Il sera donc encouragé à utiliser des algorithmes et/ou des organigrammes pour trouver une solution aux problèmes qui lui sont proposés.*

L'étudiant sera capable

- ♦ d'expliquer et d'utiliser les modèles objets en Excel (objet *application*, objet *workbook*, objet *worksheet*,...), leurs méthodes et propriétés;
- ♦ d'expliciter la différence entre objet et collection;
- ♦ d'utiliser les formulaires et les contrôles;
- ♦ de créer des liens entre les contrôles et les données en Excel en utilisant judicieusement les fonctions avancées nécessaires (fonctions logiques, fonctions de manipulation de texte, fonction de référence de cellule, ...);
- ♦ de gérer les événements (démarrage d'une routine liée à un événement);
- ♦ d'utiliser la bibliothèque interaction;
- ♦ d'assurer le débogage et la gestion des erreurs;
- ♦ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation disponible.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant sera capable, dans le cadre d'un projet simple de réalisation d'un interface utilisateur pour une application en Excel :

- ◆ d'utiliser les formulaires et les contrôles,
- ◆ de créer des liens entre les données et les contrôles,
- ◆ de gérer les événements,
- ◆ d'assurer le débogage et la gestion de erreurs.

*Dans le cadre de la convention, vu le nombre limité de périodes, seule une évaluation continue sera mise en œuvre, ceci dans le respect du Règlement général des Etudes de l'Enseignement secondaire de Promotion sociale.*

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des procédures mises en œuvre
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans le développement d'applications en Visual Basic sous Excel.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.